

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. REBSAMEN - M. ALLAERT - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Mise à disposition de locaux propriété de la Ville - Association Bourguignonne des Sociétés Savantes : 64, rue Vannerie - Office Municipal des Sports de Dijon : 17, rue Léon Mauris - Comité départemental de l'UNICEF : 10, rue Vaillant - Conventions

Monsieur Dupire, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 21 décembre 2009, des locaux au sein de la bibliothèque municipale de Dijon sont mis à la disposition de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes (A.B.S.S.), fédération d'associations de recherche, orientée vers l'histoire, l'archéologie, la géographie, les sciences, les arts et les lettres. Cette association a pour rôle d'aider les quarante-sept sociétés membres à harmoniser leurs activités, à échanger des informations et à faire connaître leurs travaux.

En outre, elle travaille en étroite collaboration avec l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon et participe avec cette dernière à la mise en valeur des fonds de la bibliothèque municipale par leurs publications et les travaux de leurs membres.

Or, dans le cadre du projet de rénovation du site du collège des Godrans, les locaux mis à disposition sont réaffectés à la bibliothèque municipale. En conséquence, soucieux de la pérennité de cette association, de nouveaux locaux situés au centre-ville, au rez-de-chaussée du bâtiment 64, rue Vannerie, ont été proposés afin que l'association y réalise ses travaux de gestion et d'administration, la conservation de ses archives, le stockage de ses publications et celles de ses sociétés membres.

Les modalités de cette nouvelle mise à disposition sont identiques à celles précédemment en vigueur. En effet, du fait de la contribution de l'A.B.S.S. au rayonnement culturel de la ville, il est proposé une mise à disposition d'une durée de trois ans renouvelable expressément pour des périodes identiques, à titre gratuit, la Ville prenant à sa charge les frais afférents au fonctionnement des locaux, à savoir une pièce de 16 m² ainsi qu'un espace cuisine, un dégagement et des sanitaires communs avec un autre occupant.

Par ailleurs, depuis le 11 février 2002, des locaux au sein du Palais des Sports de Dijon sont mis à la disposition de l'Office Municipal des Sports de Dijon, structure au service de 300 associations sportives de Dijon. A la fois médiateur, catalyseur, précurseur, l'Office contribue, en lien avec les clubs et les élus, à une dynamique vertueuse, et assume les missions qui lui sont confiées par la Ville en faveur de l'animation du mouvement sportif local.

La maison abritant le concierge de ce site s'étant libérée en fin d'année 2012, il a été proposé à l'OMSD de rejoindre ce pavillon en bon état général, offrant des capacités administratives et de stockage plus importantes, garanties d'une optimisation du service rendu et de l'accueil.

Les modalités de cette nouvelle mise à disposition sont identiques à celles précédemment en vigueur. En effet, du fait de la contribution de l'OMSD à la vie des associations sportives de la Ville, il est proposé une mise à disposition d'une durée de trois ans renouvelable expressément pour des périodes identiques, à titre gratuit, la Ville prenant à sa charge les frais afférents au fonctionnement des locaux, à savoir plusieurs pièces sur une surface totale de 90 m² en rez-de-chaussée, ainsi que le sous-sol, sur une surface analogue.

Enfin, depuis plusieurs années, le comité départemental de l'UNICEF de Côte d'Or occupe des locaux au sein du site administratif siège du CCAS de Dijon 61, rue des Godrans. L'UNICEF sensibilise le public aux problèmes des enfants dans les pays en voie de développement et collecte des fonds pour leur venir en aide. Plus particulièrement, le comité départemental a pour mission de sensibiliser le public à la convention relative aux droits de l'enfant, de recueillir des fonds en vendant des produits UNICEF et d'être le relais de l'action et des valeurs de l'UNICEF.

La Ville ayant souhaité regrouper plusieurs services sur un lieu unique, avec pour objectif de céder les immeubles jusqu'alors occupés, le déménagement de l'association UNICEF sur une autre site en centre-ville, et plus visible, s'est imposé. Le relogement est prévu très prochainement dans un local en rez-de-chaussée et premier étage, doté d'une vitrine 10, rue Vaillant.

Les modalités de cette nouvelle mise à disposition sont identiques à celles précédemment établies. En effet, du fait de la contribution de l'UNICEF aux causes liées aux droits de l'enfant, il est proposé une mise à disposition d'une durée de trois ans renouvelable expressément pour des périodes identiques, à titre gratuit, la Ville prenant à sa charge les frais afférents au fonctionnement des locaux.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la mise à disposition de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes de locaux individualisés d'une superficie de 16 mètres carrés ainsi que de locaux partagés au sein d'un bâtiment situé 64, rue Vannerie ;

2- décider la mise à disposition de l'Office Municipal des Sports de Dijon de locaux individualisés d'une superficie de 180 mètres carrés au sein d'une maison située 17, rue Léon Mauris ;

3- décider la mise à disposition du comité départemental de l'UNICEF de locaux individualisés d'une superficie de 50 mètres carrés au sein d'un bâtiment situé 10, rue Vaillant ;

4 - approuver les projets de conventions à conclure entre la Ville et les associations concernées, annexés au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

5 - m'autoriser à signer les conventions définitives, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ